

Le 15 septembre 2014

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROCÈS-VERBAL de la six cent quatre-vingt-quatorzième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 870, chemin Donaldson, L'Ange-Gardien (Québec) à 20h00 conformément à l'article 153 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers, Martin Proulx, Alain Gilbert, Luc Prud'Homme, Marc Louis-Seize, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Goulet.

Était absent : Monsieur le conseiller Luc Verner.

2014-09-476 Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

Le maire constate que les membres du conseil qui ne sont pas présents ont dûment été convoqués tel que requis par le Code municipal à l'article 152.

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance extraordinaire du 15 septembre 2014 et adopte l'ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-477 Autorisation de dépense et octroi de contrat – Déneigement et entretien d'hiver Secteur Est

ATTENDU QUE le 19 juillet dernier la Municipalité a publié un appel d'offres pour l'octroi du contrat de déneigement du secteur est de la Municipalité pour les saisons 2014-2015 à 2016-2017 avec une option de renouvellement de deux ans ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 13 août dernier ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et que celle-ci était largement supérieure au budget établi ;

ATTENDU QUE dans ses résolutions 2014-08-456 et 2014-08-457, le conseil municipal a décidé de rejeter l'offre reçue et de publier un nouvel appel d'offres en modifiant certains éléments du devis, dont la durée du contrat ;

ATTENDU QUE les soumissions pour ce nouvel appel d'offres ont été ouvertes ce matin et que trois soumissions conformes ont été reçues ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accorde le contrat d'entretien d'hiver – déneigement pour le secteur est de la Municipalité pour les saisons 2014-2015 et 2015-2016 incluant une option de renouvellement de deux ans, au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Excavation Loiselle inc. pour la somme de 323 153.79 \$ par année en incluant l'option d'entretien niveau 2 pour l'avenue de L'Ange-Gardien.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-478 Approbation d'un PIIA (CPE La Lièvre et La Tortue)

ATTENDU QUE le CPE projette de construire un deuxième CPE qui sera contigu au bâtiment existant sur le chemin du Vol-à-Voile sur les lots 3 448 028 et 3 301 413;

ATTENDU QUE le CPE existant compte 47 places et qu'il s'en ajoutera 60 nouvelles places et qu'il procurera de l'emploi à 31 personnes;

ATTENDU QUE le nouveau bâtiment s'intégrera à l'apparence du bâtiment existant et que l'administration projette de conserver la grande majorité des arbres existants et matures dans la cour avant et latérale donnant sur le coin des chemins McClements et Vol-à-Voile;

ATTENDU QUE l'administration prévoit effectuer de l'aménagement paysager et de procéder à la plantation d'arbres dans la cour avant donnant sur le chemin Vol-à-Voile;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement de zonage et au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et que le Comité consultatif d'urbanisme a récemment analysé le dossier et qu'il en recommande l'approbation tel qu'en fait foi la résolution CCU 2014- 044 adoptée le 8 septembre dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la présente demande de PIIA visant l'agrandissement du CPE La Lièvre et La Tortue qui se caractérisera par l'ajout d'une deuxième installation contiguë à celle existante à sur le chemin Vol-à-Voile près du chemin McClements.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-479 **Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

Il est 19h.

Adoptée à l'unanimité

Robert Goulet
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général